

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



Nom commercial:
PROPIONATE DE CALCIUM

Edition: 11 avril 2016
Version: 6/fr

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET COMPAGNIE

Nom commercial	Propionate de calcium		
Synonymes	Propanoate de calcium, propionate de calcium, sel du calcium de l'acide propionique, sel de calcium de l'acide propanoïque.		
Usage recommandé et restriction à l'utilisation	Utilisé comme un agent de conservation pour les applications pharmaceutiques, alimentaire humain et animal. Utilisé comme additif dans des applications industrielles. Utiliser conformément aux lois et règlements en vigueur.		
Compagnie	Macco Organiques Inc., 100 McArthur, Valleyfield, QC, Canada, J6S 4M5		
Personne ressource disponible au	Tel: (450) 371-1066 macco@macco.ca	Fax: (450) 371-5519 http://www.macco.ca	
Numéro téléphoniques en cas d'urgence	CANUTEC (613) 996-6666	CHEMTREC, U.S. (800) 424-9300	International (703) 527-3887

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse conformément aux directives de l'Union Européenne, 1272/2008, en remplacement de 67/548/EEC incluant les amendements, et 1999/45/EC.

Classification	Non classifié.
Type d'étiquetage – instruction	Ce produit ne nécessite pas d'étiquetage spécifique conformément aux directives de l'UE et les lois en vigueur du pays concerné.
Autres dangers	Poussières combustibles. Les poussières aéroportées peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nomenclature chimique	Propionate de Calcium 100%
Synonymes	Propanoate de calcium, propionate de calcium, sel du calcium de l'acide propionique, sel de calcium de l'acide propanoïque.
Formule chimique	$\text{Ca}(\text{C}_3\text{H}_5\text{O}_2)_2$
#CAS	4075-81-4
#EEC (CE)	E 282
#EINECS	223-795-8

4. PREMIERS SOINS

DESCRIPTION DES SITUATIONS DE PREMIERS SOINS

Recommandations générales	Lors d'accident ou avec une personne malade, recourir à une aide médicale (montrer l'étiquette si possible). Montrer cette fiche signalétique au médecin. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
----------------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



Nom commercial:
PROPIONATE DE CALCIUM

Edition: 11 avril 2016
Version: 6/fr

Inhalation	Si inhalé, amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle sur la personne. Demander de l'aide médicale si des symptômes se manifestent.
Contact avec la peau	Rincer avec de l'eau et nettoyer avec du savon. Demander de l'aide médicale si des symptômes se manifestent.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. Demander de l'aide médicale si des symptômes se manifestent.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas induire le vomissement. Ne jamais introduire quelque chose dans la bouche d'une personne inconsciente. Demander de l'aide médicale si des symptômes se manifestent.
EFFETS POTENTIELS AÏGUE SUR LA SANTÉ	
Inhalation	Aucun effet significatif ou risque aïgue pour la santé connu.
Ingestion	Aucun effet significatif ou risque aïgue pour la santé connu.
Peau	Faiblement irritant
Yeux	Faiblement irritant
Effets potentiels d'exposition chronique	Effets carcinogènes: Non classé ou listé par IARC, NTP, OSHA, UE et ACGIH. Effets mutagènes: Aucuns effets significatifs connus. Effets tératogènes: Aucuns effets significatifs connus.
Protections des premiers répondants	Aucune action ne doit être entreprise si celle-ci met en danger les premiers répondants et/ou sans formation adéquate.
Notes aux médecins	Aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit contacter un Centre Antipoison
Pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes, se référer à la section 11.	

5. MESURES DE LUTTE AUX INCENDIES	
MOYENS APPROPRIÉS DE LUTTE AUX INCENDIES	
Appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂) Eau vaporisée Mousse Poudre sèche Utiliser un agent d'extinction de feu compatible avec le feu environnant.
Inapproprié	Aucun connu.
Risques particuliers à l'exposition	Aucun danger spécifique
Risques associés aux produits de la décomposition thermique	Lorsque brûlé ou à une température excédant sa température de décomposition le produit émet du monoxyde de carbone, du gaz carbonique, du carbonate de calcium et de l'oxyde de calcium. Le propionate de calcium peut prendre feu si chauffé à la température de décomposition
Autre mesures de lutte aux incendies	Les résidus de combustion et l'eau de ruissellement doivent être disposés conformément aux lois et règlement en vigueur.
Équipement protecteur spécial	Porter un équipement protecteur et un appareil respirateur autonome avec un masque couvrant le visage et opéré en mode de pression positive. Pour l'équipement de protection individuel, se référer à la section 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

(1272/2008/CE)



Nom commercial:
PROPIONATE DE CALCIUM

Edition: 11 avril 2016
Version: 6/fr

Risques particuliers	Le propionate de calcium peut brûler si chauffé à sa température de décomposition. Similairement à la poussière aéroportée de d'autres matières inflammables, sous certaines conditions cette poussière en suspension peut déflagrer lorsqu'exposé à une source d'ignition. Lorsque le risque d'explosion est évalué, la forme et grosseur des particules, la concentration en poussière, la présence d'impuretés, la concentration d'oxygène, la teneur en humidité et le confinement devraient être considérés.
-----------------------------	---

6. DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
Précautions personnelles	Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non nécessaire à l'écart. Utiliser un équipement protecteur approprié. Pour l'équipement personnel approprié, se référer à la section 8.
Précautions environnementales	Éviter la dispersion du matériel déversé, le ruissellement et le contact avec la terre, les cours d'eau, les drains et les égouts.
Nettoyage du déversement	Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, nettoyer le matériel déversé en passant l'aspirateur ou en le ramassant à la pelle et disposer des matières déversées dans un contenant approprié. Éviter de créer des conditions poussiéreuses et prévenir la propagation du matériel par les courants d'air. Disposer du déversement en tant que déchet particulier conformément aux lois et règlements en vigueur. Nettoyer en profondeur le plancher et les objets ayant été en contact avec le déversement en se conformant aux législations environnementales en vigueur. Se référer à la section 7 pour les directives de manutention.

7. ENTREPOSAGE ET MANUTENTION	
Directives de manutention	Éviter la formation de poussière aéroportée durant la manutention. NE PAS INGÉRER sans transformation préalable. Éviter toutes sources d'ignition potentiel (étincelles ou flammes). Le balayage à sec est déconseillé. Ne pas faire de soudure, découpage de métaux, perçage ou tout autre travaux susceptible de causer une augmentation de température du contenant et/ou tout autre pièce d'équipement ayant été en contact avec du produit ou de son voisinage immédiat jusqu'à temps d'être sûr que le produit y soit exempt. Éviter l'accumulation de poussière. Pour nettoyer, humidifier le produit au préalable ou utiliser un aspirateur muni de filtre(s) à haute performance. L'utilisation d'air comprimé pour nettoyer l'équipement, les vêtements et autres est déconseillé. Utiliser une ventilation adéquate dans les aires de travail. Se référer à la section 6 pour les précautions environnementales.
Recommandations de minimisation des risques de feu et d'explosions	Entreposer et utiliser à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou toute autre source d'ignition. Utiliser des équipements électriques à l'épreuve des explosions. NE PAS FUMER.
Exigences d'entreposage et des contenants	Entreposer dans le contenant dans d'origine.
Compatibilité d'entreposage – Informations	Matériel combustible. Garder hors de la portée des matériaux incompatibles tels que les métaux réactifs (Aluminium, Magnésium), les acides forts ou les agents comburants. Entreposer loin de la nourriture, breuvages et moulées animales.
Conditions d'entreposage	Garder dans un contenant bien fermé dans un endroit sec, au frais et bien ventilé.
Température d'entreposage	< 30°C, non critique. Entreposer à l'abri de la lumière du soleil directe.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)






Nom commercial:
PROPIONATE DE CALCIUM

Edition: 11 avril 2016
Version: 6/fr

Hygiène générale	Manger, boire et fumer dans les aires et le voisinage immédiat des aires de travail est strictement défendu. Se laver les mains avant et après utilisation du produit. Enlever les vêtements et équipement de protection personnel contaminés avant d'entrer dans les aires de repos.
-------------------------	---

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

L'équipement de protection personnel doit être sélectionné et utilisé selon les lois et règlement en vigueur dans la localité. Dans l'Union Européenne l'équipement personnel de protection est géré par le biais de la directive 89/686/EEC.

Limites d'exposition professionnelle	VEMP (Valeur d'exposition moyenne pondérée) : Aucune valeur spécifique pour ce produit n'a été établie. Se référer à l'OSHA et l'ACGIH pour les limites en vigueur pour les particules inertes aéroportées. Les particules non réglementées aéroportées sont limitées à 15mg par mètre cube.
Procédure de surveillance recommandée	Si ce produit est présent à des niveaux supérieurs aux limites d'exposition, un contrôle du personnel, de l'atmosphère du milieu de travail ou biologique pourrait s'avérer nécessaire afin de déterminer l'efficacité de la ventilation et/ou des autres mesures de mitigation et de la nécessité d'utiliser un masque muni de filtre à poussières. Se référer au Standard Européen EN 689 pour les moyens de déterminer l'exposition par inhalation des produits chimiques et les normes nationales pour la détermination des substances nocives.
Contrôles de l'exposition professionnelle	Aucune ventilation spéciale requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour limiter les niveaux de poussières aéroportées à des niveaux acceptables. Si l'exposition dépasse les limites, isoler les procédés, ventiler localement et effectuer les modifications nécessaires au procédé afin de garder les travailleurs sous le niveau d'exposition maximal.
Protection respiratoire	Un masque à gaz n'est pas nécessaire lorsque le produit est utilisé conformément à la fiche signalétique. Utilisez un masque muni d'un filtre à poussière conformes à des standards approuvés lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. La sélection du masque anti-poussière doit se baser sur le niveau d'exposition connu ou anticipé, les dangers relatifs au produit et la capacité filtrante du masque à poussière. 
Protection des mains	Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes avec des standards approuvés devraient être portés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation du risque démontre que cela est nécessaire. Se référer au Standard Européen EN 374. 
Protection oculaire	Des lunettes de sécurité conformes avec des standards approuvés devraient être utilisées lorsqu'une évaluation du risque démontre que cela est nécessaire afin de limiter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brumes, aux gaz ou poussière. Se référer au Standard Européen EN 166. 

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



Nom commercial:
PROPIONATE DE CALCIUM

Edition: 11 avril 2016
Version: 6/fr

Protection de la peau et du corps	Un équipement de protection personnel pour le corps devrait être sélectionné en se basant sur la tâche à être accomplie et les risques encourus. Cet équipement devrait être approuvé au préalable par un spécialiste avant de débiter la manipulation du produit.
Protection générale et hygiène générale	Éviter l'inhalation de poussières. Se laver les mains, avant-bras et le visage en profondeur après la manipulation de produits chimiques, avant de manger, avant de fumer ou avant d'utiliser les toilettes et à la fin d'un quart de travail. Des techniques approuvées devraient être utilisées afin d'enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des points de lavage des yeux et des douches de sécurité sont à proximité des aires de travail.
Mesures techniques	S'assurer d'une ventilation adéquate, particulièrement dans des endroits clos et/ou confinés. Les émissions des sorties de ventilation ou des équipements industriels devraient être vérifiées pour la conformité réglementaire en matière de protection de l'environnement. Dans certains cas, des filtres particulaires ou des modifications à l'équipement industriel pourraient être nécessaires afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence (État physique & couleur)	Poudre variant de blanche à blanc-cassé, avec une faible teneur en poussière.
Odeur	Légère odeur (Faible)
Seuil de détection olfactive	Non disponible
pH <i>Température</i> <i>Concentration</i>	7.5 à 10.5 20°C (10% p/v)
Point de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
Vitesse d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité	Faible ; La poussière aéroportée présente un risque plus élevée d'inflammabilité.
Propriétés explosives	Risques d'explosion du produit lors d'impacts mécaniques: Sans objet. Risques d'explosion du produit en présence de décharges d'électricité statique: Sans objet, sauf pour la poussière aéroportée. Pression maximale d'explosion: 620.5 kPa (6.2 bar; 90 psi). Taux maximal d'élévation de pression: 13099 kPa/sec. (13.1 bar/sec. approx. 1900 psi/sec.).
Pression de vapeur	0 kPa (0 mm Hg) (à 20 °C)
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	Non disponible
Densité apparente	0.42 – 0.53 g/mL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



Nom commercial:
PROPIONATE DE CALCIUM

Edition: 11 avril 2016
Version: 6/fr

Solubilité dans l'eau	42.8 g/100 ml eau	48.4 g/100 ml eau
<i>Température</i>	0°C	100°C
Très soluble dans l'eau chaude et froide, soluble dans l'éthanol et le méthanol. Insoluble dans l'acétone, l'éther diéthylique, le n-octanol et le benzène.		
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (Valeur logP)	0.33 (à 25°C) (acide propionique)	
<i>Méthode de mesure</i>	Calculé	
Température d'auto-ignition	530°C (986°F) (nuage)	
Température de décomposition	Non disponible	
Viscosité	Non disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune réactivité connue lorsqu'utilisé conformément à la fiche signalétique.
Stabilité	Ce produit est stable et non hygroscopique
Réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue lorsqu'utilisé conformément la fiche signalétique.
Conditions d'utilisation déconseillées	Éviter toute source d'ignition (Étincelles ou flammes).
Matériaux incompatibles	Réagit avec les acides. Légèrement réactif et/ou incompatible avec les métaux (Aluminium, Magnésium).
Produits de décomposition présentant un risque	Lorsque brûlé ou à une température excédant la température de décomposition le produit émet du monoxyde de carbone, du gaz carbonique et de l'oxyde de calcium

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale	3920 mg/kg (propionate de calcium)	2350 mg/kg (propionate de calcium)
<i>Critère testé</i>	DL ₅₀	DL ₅₀
<i>Espèce utilisée pour le test</i>	Rat	Souris
Note: Aucun effet significatif ou danger particulier connu à ce jour.		
Toxicité par inhalation	>5.6 mg/L (4 hrs.)	
<i>Critère testé</i>	CL ₅₀	
<i>Espèce utilisée pour le test</i>	Rat	
Note: Aucun effet significatif ou danger particulier connu à ce jour.		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



Nom commercial:
PROPIONATE DE CALCIUM

Edition: 11 avril 2016
Version: 6/fr

Toxicité dermique	Non irritant
<i>Critère testé</i>	Test de Draize
<i>Espèce utilisée pour le test</i>	Lapin
Expérience humaine	Aucun effet /risque prononcé connu.
Corrosion/irritation de la peau	Faiblement irritant en cas de contact avec la peau mais insuffisant pour être classé comme tel.
Domage/irritation sérieux aux yeux	Faiblement irritant en cas de contact avec les yeux mais insuffisant pour être classé comme tel.
Sensibilisation de la peau	L'exposition prolongée avec des solutions peut causer la rougeur, le dessèchement et le craquement de la peau (dermatite).
Autres toxicité	Aucun effet /risque prononcé connu.
Mutagénéicité (cellule bactérienne) Reproduction	Aucun effet /risque prononcé connu.
Cancérogénéicité	Non classé ou listé par IARC, NTP, OSHA, UE et ACGIH.
Toxicité développementale (Toxicité maternelle et tératogénéicité)	DMSENO (Dose Maximale Sans Effet Néfaste Observable) : Non disponible
TSOC-aigüe	DMSENO (Dose Maximale Sans Effet Néfaste Observable): Non disponible
TSOC-exposition répétée	DMENO (Dose Minimale avec Effet Nocif Observé)> 660 mg/kg/jour (mâle) and 696 mg/kg/jour (femelle) (acide propionique)

12. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Écotoxicité	
Toxicité pour les poissons	> 10000 mg/l
<i>Critère testé</i>	CL ₅₀
<i>Espèce utilisée pour le test</i>	<i>Leuciscus idus</i>
<i>Temps d'exposition</i>	96 h
Toxicité pour les bactéries	Non disponible
<i>Critère testé</i>	Non disponible
<i>Espèce utilisée pour le test</i>	Non disponible
<i>Durée d'administration</i>	Non disponible
Toxicité pour les daphnies	> 500 mg/l
<i>Critère testé</i>	CE ₅₀
<i>Espèce utilisée pour le test</i>	<i>Daphnia magna</i>
<i>Temps d'exposition</i>	48 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



Nom commercial:
PROPIONATE DE CALCIUM

Edition: 11 avril 2016
Version: 6/fr

Toxicité pour les algues	> 500 mg/l
<i>Critère testé</i>	CE ₅₀
<i>Espèce utilisée pour le test</i>	<i>Scenedesmus subspicatus</i>
<i>Temps d'exposition</i>	72 h
Biodégradabilité	Facilement biodégradable
Persistance	Non persistant
Bioaccumulation	Sans potentiel de bioaccumulation
Mobilité dans la terre	1.21 (acide propionique)
Note: L'acide propionique se diffusera facilement dans la terre, les sédiments et le biome. De la même manière, l'acide propionique dans ces matrices tendra à se propager vers l'eau ou l'eau de surface, si disponible.	
Facteur de bioconcentration (BCF)	3.162 (Calculé: BCFWIN v2.15) (acide propionique)
Résultats de la détermination des propriétés PBT	PBT (Persistance, Bioaccumulation et Toxicité) et tPtB (Très Persistant et Très Bioaccumulable) évaluation: Sans objet
Notes: Peut s'avérer nocif pour les espèces d'eau douce et les plantes n'étant pas résistantes à la salinité. Ce produit augmente la Demande Biologique en Oxygène (DBO)	
Autres effets nocifs : Aucun effets significatifs ou danger immédiat connu.	

13. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Information sur les matières résiduelles	La création de déchets devrait être évitée ou minimisée lorsque possible. Éviter la dispersion du matériel déversé, le ruissellement et le contact avec la terre, les cours d'eau, les drains et les égouts. La destruction du produit, des solutions et de tous autres sous-produits devrait se conformer en tout temps avec normes environnementales et les normes sur les matières résiduelles, ainsi que toutes autres législations pertinentes. Se référer à la section 7 pour les instructions sur la manutention et la section 8 pour la mitigation de l'exposition et la protection personnelle.
Emballage contaminé	Disposer de la même manière que les matières résiduelles
Classification de déchet	Non classifié
Catalogue européens des déchets (EWC)	Non classifié
Résidus dangereux	Au meilleur de la connaissance du fournisseur, ce produit n'est pas catégorisé en tant que résidu dangereux tel que défini par les normes 94/904/EC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



Nom commercial:
PROPIONATE DE CALCIUM

Edition: 11 avril 2016
Version: 6/fr

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LE TRANSPORT

Information réglementaire	Nom d'expédition	Classe	# ONU	PG	Étiquette	Information additionnelle
ADR/RID Class	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-
ADNR Class	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-
IMDG Class	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-
IATA Class	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-
DOT Class	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-
TDG Class	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-

ADR/RID: Lois européennes sur le transport terrestre et ferroviaire.

ADNR: Loi sur le transport maritime sur le Rhin. (Allemagne)

IMDG: Loi internationale sur le transport maritime des matières dangereuses.

IATA/DGR: Lois internationales encadrant le transport aérien

DOT: Lois concernant le *Department of Transportation* (États-Unis)

TMD: Lois sur le transport des matières dangereuses.

PG: Groupe d'emballage.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

REGULATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Classifications	Ce produit n'est pas classifié selon les législations de l'UE, incluant SEP et RoHS.
Contient	Sans objet.
Utilisation du produit	La classification et l'étiquetage ont été effectués selon les directive 1272/2008 (incluant amendements) remplaçant 67/548/EEC et 1999/45/EC de l'UE, selon les usages spécifiés dans la fiche signalétique. Applications industrielles

U.S.A

Classification HCS	Non réglementé
Lois fédérales États-Unis	<p>TSCA inventory: listé, <i>propanoic acid, calcium salt</i>, non régulé</p> <p>SARA 302/304/311/312 <i>extremely hazardous substances</i>: Non listé.</p> <p>SARA 302/304 <i>emergency plan and notification</i>: Non listé.</p> <p>SARA 302/304/311/312 <i>hazardous chemicals</i>: Non listé.</p> <p>SARA 311/312 <i>MSDS distribution – chemical inventory – hazard identification</i>: Non listé.</p> <p>CWA (<i>Clean Water Act</i>) 307: Non listé.</p> <p>CWA (<i>Clean Water Act</i>) 311: Non listé.</p> <p>CAA (<i>Clean Air Act</i>) 112 <i>accidental release prevention</i>: Non listé.</p> <p>CAA (<i>Clean Air Act</i>) 112 <i>regulated flammable substances</i>: Non listé.</p> <p>CAA (<i>Clean Air Act</i>) 112 <i>regulatory toxic substances</i>: Non listé.</p> <p>Classifié en tant que matière non dangereuse par <i>Occupational Safety and Health Administration (OSHA) hazard communication standard 29 CFR 910.1200(d)</i>.</p>
Lois par États (États-Unis)	<i>California prop. 65</i> : Non listé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



Nom commercial:
PROPIONATE DE CALCIUM

Édition: 11 avril 2016
Version: 6/fr

CANADA

WHMIS (Canada)		Listé, non réglementé CEPA DSL: Acide propionique, sel de calcium						
National Fire Protection Association (États-Unis d'Amérique)		Hazardous Material Information System (États-Unis d'Amérique)	Classification HMIS					
			<table border="1"> <tr><td>Santé</td><td>1</td></tr> <tr><td>Feu</td><td>1</td></tr> <tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr> <tr><td>Protection Personnelle</td><td>B</td></tr> </table>	Santé	1	Feu	1	Réactivité
Santé	1							
Feu	1							
Réactivité	0							
Protection Personnelle	B							
4- Extrême 3- Sérieux 2- Modéré 1- Léger 0- Minime	Bleu : Santé Rouge : Inflammabilité Jaune : Réactivité Blanc : Risque particulier	B : Des lunettes protectrices et des gants devraient être utilisés lors de la manipulation de ce produit. Cette évaluation est donnée au produits ayant un potentiel d'irritation dermique, ou pouvant être nocif si absorbé par la peau.						

RÉGLEMENTATION DES AUTRES PAYS

AICS	Listé, non réglementé
ENCS	Listé, non réglementé
IESCSC	Listé, non réglementé
PICCS	Listé, non réglementé
KECL	Listé, non réglementé
NZIOC	Listé, non réglementé

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations	Mise à jour générale du document
Département en charge de produire la fiche signalétique	Services Techniques, Macco

HISTORIQUE DE RÉVISION

Date de mise à jour	11 AL 2016
Date de mise à jour précédente	01 FE 2012

Note au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



Nom commercial:
PROPIONATE DE CALCIUM

Edition: 11 avril 2016
Version: 6/fr

Références:

SIDS Initial Assessment report for SIAM 25, Helsinki, Finland 16-19 October 2007 (propionic acid).
Summary of existing data, proposed test plan and rationale for calcium dipropionate (CASRN 4075-81-4),
U.S . EPA High Production Volume (HPV) Chemical Challenge Program, April 24, 2007.
EFSA Panel on Additives and Products or Substances used in Animal Feed (FEEDAP); Scientific
Opinion on the safety and efficacy of propionic acid, sodium propionate, calcium propionate and
ammonium propionate for all animal species. EFSA Journal 2011;9(12):2446.
CSST- Service du répertoire toxicologique.
ChemIDplus Lite